



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Rennes Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

Par arrêté préfectoral du 30 janvier 2024, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la Société Brete Sun ISDND pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Rennes sera ouverte du **Mardi 27 février 2024 à 10h00 au Vendredi 29 mars 2024 à 17h00 inclus**.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Monsieur Gérard PELHATE, agriculteur en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à l'hôtel de Rennes Métropole situé 4 avenue Henri Fréville CS 93111 35031 Rennes Cedex, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention du commissaire-enquêteur en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque Rennes, soit par courrier à l'hôtel de Rennes Métropole 4 avenue Henri Fréville CS 93111- 35031 Rennes Cedex, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le Mardi 27 février 2024 à 10h00 et le Vendredi 29 mars 2024 à 17h00 pour être recevables.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à l'hôtel de Rennes Métropole situé 4 avenue Henri Fréville CS 93111 35031 Rennes Cedex, aux dates suivantes :

- Mardi 27 février 2024 de 10h00 à 12h00,
- Jeudi 14 mars 2024 de 14h00 à 16h00,
- Vendredi 29 mars 2024 de 15h00 à 17h00.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société Brete Sun ISDND, 1 avenue de Tizé CS 43603 35236 Thorigné-Fouillard, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, M. Loïc MAHOT courriel : l.mahot@energiv.fr – téléphone : 07 56 05 45 76.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à Rennes Métropole et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet, par délégation
le directeur des collectivités territoriales
et de la citoyenneté

Jean-Michel CONAN